



Minyem Mi Biyaga candidat au concours d'entrée à l'Enam, option Trésor, session de juin 2016 avait été retrouvé après l'examen, avec des copies de certains candidats.

C'est le vendredi 02 février dernier que l'ancien candidat au concours de l'Enam session 2016 était face au juge au tribunal de première instance de Yaoundé. Il est reproché au jeune homme d'environ 25 ans d'être, sans qualité et sans autorisation, entré en possession de documents appartenant à l'administration,

D'après nos confrères du quotidien le Jour qui ont suivi ce procès, le candidat déclare qu'après la première épreuve de culture générale, il déambulait dans les couloirs en attendant la deuxième épreuve, lorsqu'il est attiré par un lot de copies abandonnées. Poussant plus loin sa curiosité, il constatera qu'il s'agit de copies, anonymes pour certaines et d'autres portant des noms, mais toutes non corrigées, des sessions de 2012 et 2014. Il ramasse ces copies et saisit le Directeur de l'Enam qui, explique-t-il, refuse de le recevoir et le rabroue avec mépris.

Le Procureur de la République lors de ses réquisitions a demandé au tribunal de déclarer Minyem Mi Biyaga coupable des faits de la prévention.

Me Emmanuel Simh, commence sa plaidoirie en indiquant que la place de son client n'est pas dans ce box. Que celui-ci devait plutôt être décoré par le Président de la République pour avoir

eu le courage de dénoncer une pratique intolérable dans un pays normal.

Pour l'avocat, explique le journal c'est un procès de la honte, tant pour l'institution que pour le Cameroun.

Il soutiendra, rapporte toujours le journal, que sur le plan purement juridique, les éléments tant matériels que légaux manquent dans ce dossier. Il plaidera que son client avait bel et bien qualité, dès lors qu'il avait intérêt, en tant que candidat, à s'assurer que toutes les copies seraient corrigées à la session à laquelle il prenait part.

L'affaire a été mise en délibéré pour jugement être rendu le 2 mars 2018.
